ABIGAT GROS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 100,00 €
Siège social : 366 Ter rue de Vaugirard, 75015, Paris

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Nomination du Président

M. Zilin ZHAO, associé-unique personne physique, né le 11/12/2002, à Shaanxi (Chine), de nationalité chinoise, demeurant au No. 61, Groupe Xijie, Communauté de Wenminglu, Rue Chengguan, District de Shangnan, 726300, Shangluo, Chine, représentant la totalité des actions, a désigné, à l'issue de la signature des status de la Société ABIGAT GROS, le premier président de la Société, conformément aux disposition de l'article 12 des statuts de ladite société, et a établi le présent procès-verbal.
A cet effet, il est convenu ce qui suit :

I - Nomination du président

Le soussigné nomme en qualité de président de la Société : M. Zilin ZHAO, né le 11/12/2002, à Shaanxi (Chine), de nationalité chinoise, demeurant au No. 61, Groupe Xijie, Communauté de Wenminglu, Rue Chengguan, District de Shangnan, 726300, Shangluo, Chine, pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions de président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

II - Pouvoir du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Chapitre III des statuts.

III - Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement. En outre, le président aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris
Le 15/08/2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.
Signature du président précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de président".

